

N° 112
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

9 juin 2015

**PROPOSITION DE LOI
ORGANIQUE**

*relative à la nomination du président de la
commission nationale de contrôle des techniques de
renseignement*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté en première lecture, après
engagement de la procédure accélérée, la proposition
de loi organique dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 430, 460 et 462 (2014-2015).

Article unique

① Après la vingt-troisième ligne du tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, est insérée une ligne ainsi rédigée :

② «

Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement	Président
--	-----------

 »

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 juin 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER